



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE REPENTIGNY**

Le 26 mars 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Repentigny tenue le 26 mars 2025, à 18 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Repentigny;

Sont présents : M. Nicolas Dufour, maire
M. Bernard Landreville, conseiller
M^{me} Jennifer Robillard, conseillère
M^{me} Karine Benoit, conseillère
M. Kevin Buteau, conseiller
M. Luc Rhéaume, conseiller
M^{me} Martine Roux, conseillère
M. Raymond Masse, conseiller

Sont absents : M^{me} Chantal Routhier, conseillère
M. Jacques Prescott, conseiller
M. Joubert Simon, conseiller
M^{me} Martine Gendron, conseillère
M. Normand Urbain, conseiller

Sont aussi présents : M. Dominique Longpré, directeur général
M^{me} Vivianne Joyal, directrice générale adjointe - services de proximité
M^{me} Marie-Josée Boissonneault, directrice générale adjointe - services administratifs
M^e Marc Giard, greffier
M^{me} Svetlana Malear, soutien aux élu.e.s

M^e Marc Giard, greffier, agit à titre de secrétaire.

Le secrétaire, à la demande du maire qui préside la réunion, constate le quorum.

Déclaration d'ouverture par Monsieur le Président à 18 h.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTAT DU QUORUM ET DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, ouvre la séance à 18 h et le greffier constate le quorum.

Dépôt de l'avis de convocation.

**2 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 066-26-03-25
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est

Proposé par : Bernard Landreville
Appuyé par : Martine Roux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE



3

PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC ET PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question destinée au conseil municipal n'a été reçue par courriel et aucune personne ne s'est inscrite au registre.

4

DÉPÔT DE DIVERS DOCUMENTS

Le conseil municipal prend acte du dépôt de divers documents, à savoir :

- Procès-verbal de correction - règlement d'emprunt 664;
 - Procès-verbal de correction - avis de motion du CM 11-03-25 - règlement d'emprunt 664.
-

5

RÉSOLUTION NUMÉRO CM 067-26-03-25 ADOPTION DU RÈGLEMENT 666 - ACQUISITION D'IMMEUBLES

ATTENDU l'avis de motion donné lors de la séance régulière tenue le 11 mars 2025, ainsi que la présentation du projet de règlement numéro 666;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil municipal a reçu, tel que le prévoit la loi, une copie du projet de règlement numéro 666 avant la tenue de la séance;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public au début de la présente séance du conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser les éléments suivants à l'égard de ce règlement, à savoir :

OBJET : Permettre l'acquisition d'immeubles, la démolition de bâtiments qui y sont situés, la préparation au développement de ces terrains ou le versement d'aide à la relocalisation sur le territoire.

PORTÉE : Tout le territoire

COÛT : 20 000 000 \$

MODE DE FINANCEMENT : Emprunt par émissions d'obligations d'un montant de 20 000 000 \$ remboursable sur vingt (20) ans.

MODE DE PAIEMENT ET DE REMBOURSEMENT : Taxe foncière spéciale imposée à tous les contribuables sur la base de la catégorie et de la valeur imposable des immeubles au rôle d'évaluation en vigueur, et ce, pour toute la durée de l'emprunt.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Bernard Landreville

Appuyé par : Luc Rhéaume

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :



D'adopter le règlement numéro 666 intitulé : *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition d'immeubles, la démolition de bâtiments qui y sont situés, la préparation au développement de ces terrains ou le versement d'aide à la relocalisation sur le territoire, ainsi qu'un emprunt de 20 000 000 \$ à ces fins* et qu'il soit inscrit au livre des règlements de la Ville de Repentigny pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

6

**RÉSOLUTION NUMÉRO CM 068-26-03-25
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est

Proposé par : Kevin Buteau

Appuyé par : Jennifer Robillard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De décréter la levée de la séance extraordinaire du conseil municipal à 18 h 02.

ADOPTÉE

M^e Marc Giard
Greffier

M. Nicolas Dufour
Maire